



DOCUMENT STRUCTURANT

PROCÉDURE

**PRISE DE RDV PAR INTERNET POUR LES VISITES
MÉDICALES DES JSP**

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| 1. LES VISITES CONCERNÉES..... | 3 |
| 2. QUAND PRENDRE RDV ?..... | 3 |
| 3. COMMENT PRENDRE RDV ?..... | 3 |
| 3.1. SE RENDRE SUR LE SITE DE PRISE DE RENDEZ VOUS..... | 3 |
| 3.2. SÉLECTIONNER VOTRE SITUATION..... | 4 |
| 3.3. SÉLECTIONNER LE TYPE DE VISITE MÉDICALE DÉSIRÉE..... | 4 |
| 3.4. SÉLECTIONNER LE CEA..... | 4 |
| 3.5. SÉLECTIONNER LE JOUR ET L'HEURE..... | 5 |
| 3.6. REMPLIR LE FORMULAIRE..... | 5 |

A compter du jeudi 15 décembre 2022 la prise de rendez-vous se fera en ligne pour les visites médicales de recrutement (entrée en JSP2) et de Brevet (entrée en JSP4).

1. LES VISITES CONCERNÉES

La prise de rendez-vous **en ligne** concerne :

- Les visites à l'entrée en **JSP2** (= visites de recrutement)
- Les visites à l'entrée en **JSP4** (= visite de brevet)

2. QUAND PRENDRE RDV ?

Des créneaux de visite pour les JSP seront créés entre le **1er mai et le 15 septembre** chaque année. Il convient aux parents de se connecter pour prendre rendez vous sans attendre septembre. Quelques créneaux pourront être rajoutés hors de cette période selon les besoins, uniquement pour des situations particulières (recrutement en cours d'année, déménagement...)

3. COMMENT PRENDRE RDV ?

3.1. SE RENDRE SUR LE SITE DE PRISE DE RENDEZ VOUS

Pour la prise de RDV en ligne, se rendre sur le site noté ci-dessous :

<https://sdis01.rdv-sante.fr/VMA>

Ou flasher le QR code suivant :



[Retour au sommaire](#)

3.2. SÉLECTIONNER VOTRE SITUATION



Visites médicales / SDIS 01

ATTENTION : ce site est EXCLUSIVEMENT réservé aux personnels du Service Départemental d'incendie et de Secours de l'Ain.

Pour une aide technique liée à la prise de rdv ou une question d'ordre médical, veuillez entrer en contact avec le secrétariat au 04.37.62.15.40. ou via vm.em@sdis01.fr

--> Visite médicale de maintien en activité

--> Recrutement SPP OU SPV (Non PAT)

--> PATS (Visite périodique et de recrutement)

--> JSP (entrée en année 2 et 4)

--> Plongeurs

Pour les visites de reprise après arrêt maladie ou suspension, merci d'appeler le secrétariat au 04.37.62.15.40

Vous êtes Jeune Sapeur Pompier (JSP) : cliquer sur l'onglet jaune :

« → JSP (entrée en année 2 et 4) »

3.3. SÉLECTIONNER LE TYPE DE VISITE MÉDICALE DÉSIRÉE

Retour

Visite d'entrée en JSP 2

Accéder à la grille de RDV

Visite d'entrée en JSP 4

Accéder à la grille de RDV

3.4. SÉLECTIONNER LE CEA

Choisir le CEA où vous voulez effectuer votre visite médicale

Bellegarde

210 allée Saint-Christophe – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

Sélectionner

Montréal-Nantua

2 impasse les Cléselles, A l'angle de la Rue du Landeyron et de l'avenue du Québec 01460 Montréal la Cluse

Sélectionner

Gex

39 rue Chardenie 01170 Gex

Sélectionner

3.5. SÉLECTIONNER LE JOUR ET L'HEURE

Choisir une date

semaine suivante

| Jeu 08/12/22 | Sam 10/12/22 | Mer 14/12/22 |
|-----------------|-----------------|-----------------|
| 09:30 | 12:00 | 15:30 |
| 10:00 | | 16:00 |
| 10:30 | | |
| 11:00 | | |
| 13:30 | | |
| 15:00 | | |
| 15:30 | | |


3.6. REMPLIR LE FORMULAIRE

- Remplissez tous les champs du formulaire.
- Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires. Vous ne pouvez pas finaliser votre inscription si certains ne sont pas remplis
- Envoyer la copie du carnet de vaccination en utilisant le lien que vous recevrez dans le mail de confirmation de prise de RDV « [Transmettre les documents](#) »
- Attention à bien mettre votre adresse postale **complète** (y compris code postal et Ville)

Penser à cocher les cases

Je m'engage à apporter et/ou transmettre tout document médical utile à l'examen de ma situation*

Captcha (anti-spam)

Je ne suis pas un robot 
Confidentialité - Conditions

Puis cliquer sur « Prendre rendez-vous »

Prendre rendez-vous

- Vous recevrez alors un mail confirmant votre **demande** de RDV.
- Dans ce mail figure un lien « [Transmettre les documents](#) » qui vous permettra de nous transmettre la copie du carnet de vaccination de manière complètement sécurisée. Merci de faire attention à ce que vos documents soient **lisibles**.

- N'oubliez pas d'amener le carnet de santé lors de la visite médicale.

!/Votre rendez-vous sera validé par le secrétariat uniquement après vérification que la copie du carnet de santé est bien reçue par mail et lisible.

Si ce document n'a pas été transmis par vos soins 7 jours avant le RDV, celui ci sera annulé.

- Vous recevrez ensuite un mail de confirmation quand votre RDV sera validé, ou s'il est annulé.
- Un rappel vous sera envoyé par mail 48 h avant la visite médicale et par SMS 24h avant (sur le numéro du parent 1).